



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE DES LICENCES

Réunion du : **Mardi 20 juillet 2021**
à : **10h00**

Présidence : **Mme. Béatrice SIMON**

Présents : **MM. Alain FAURRE, José GOSSEC et Jean-Paul MARCHAL**

Excusé : **M. Didier DE MARI**

Assistent : **MM. Jérôme GARCIA et Kévin GADIER, Collaborateurs de la Ligue Centre-Val de Loire de Football**

☆☆☆☆☆☆☆☆

NOUVEAUX DOSSIERS

CHANGEMENTS DE CLUBS

❖ Liste des oppositions aux demandes de changement de club arrêtée au 9 juillet 2021

La Commission,

Vu les Règlements Généraux adoptés par la FFF et notamment leurs articles 92, 103 et 196,

Vu l'annexe 1 « Guide de procédure pour la délivrance des licences » auxdits Règlements Généraux de la FFF, et notamment son article 3,

Après étude des pièces versées aux dossiers,

Les personnes non-membres ainsi que les membres ayant un intérêt au dossier ayant pris part ni aux délibérations, ni aux décisions,

Jugeant en première instance,

Considérant qu'en vertu de l'article 92 des Règlements Généraux de la FFF, « *les joueurs peuvent changer de club durant deux périodes distinctes [à savoir,] en période normale, du 1^{er} juin au 15 juillet, [et] hors période, du 16 juillet au 31 janvier [...]* » ;

Considérant qu'aux termes de l'article 103 d'édits règlements, « *le club quitté peut faire opposition à changement de club dans les conditions de procédure prévues à l'article 196* » ; que ledit article 196 précise que « *En cas d'opposition à un changement de club, le club quitté informe simultanément le nouveau club et la Ligue, par Footclubs, dans les quatre jours francs à compter du jour de la saisie de la demande de changement de club dans Footclubs (à titre d'exemple, si la demande de changement de club d'un licencié est saisie le 1^{er} juillet, le club quitté peut faire opposition jusqu'au 5 juillet inclus) [et que] cette opposition doit être motivée* » ;

Considérant qu'il ressort de la lecture combinée des dispositions précitées que durant la période de mutations dite « normale », à savoir du 1^{er} juin au 15 juillet, tout joueur peut librement quitter le club au sein duquel il était licencié au titre de la saison sportive précédente, sauf à ce que ce dernier club s'y oppose dans les conditions de forme réglementairement prescrites et qu'il motive son opposition ;

Considérant que cette exigence de motivation ne saurait être satisfaite sur le fondement de simples allégations mais uniquement si des éléments suffisamment précis et concordants permettent à la commission de céans de retenir, dans le cadre de son propre pouvoir d'appréciation, que le licencié concerné n'a pas respecté un engagement pris avec son club et/ou qu'il a bien été mis en demeure de le respecter ;

Considérant, en tout état de cause, que l'opposition à un changement de club au seul motif que celui-ci mettrait en péril la situation sportive du club quitté ne saurait être retenu lors de la période dite « normale », sauf à méconnaître le principe de liberté de changement de club ci-avant rappelé ;

Considérant que les clubs concernés par les dossiers examinés au cas présent ont été invités, par courriers électroniques du 9 juillet 2021, à verser à leur dossier tout document écrit permettant d'apprécier le bienfondé de leur opposition ;

Par ces motifs,

I. Dit les oppositions ci-après non-recevables en la forme

Joueur : **M. Jonathan LE GOURRIEREC**, licence n°2546789723 (Libre/Senior)

Club quitté : **RACING CLUB DE VENDOME** (582748)

Club d'accueil : **F.C. DU HAUT VENDOMOIS** (549456)

Motif décision : **L'opposition n'a pas été formulée via Footclubs**

II. Dit les oppositions ci-après non-recevables sur le fond

Club quitté	Club d'accueil	NOM	Prénom	Motif	Observations	Décision
A. ESCALE F. ORLEANS	ST. PRYVE ST HILAIRE F.C.	SAFSAF	Mohamed	Sportif	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A. S. TOURS SUD	F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	ESELBOR	Ehinomhen	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A. S. TOURS SUD	F.C. DE L'OUEST TOURANGEAU 37	KRADIE	Rayann	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A. S. TOURS SUD	CHAMBRAY F.C.	MOHAMMED PACHA	Yacine	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.F.C. COMPIEGNE	F.C. DEOLOIS DEOLS	LEGRAND	Romane	Financier	Justificatif insuffisant	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.S. DES PORTUGAIS BOURGES	F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX	MALLET	Jérémy	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.S. NEUVY PAILLOUX	ET. CHATEAUROUX	FOFANA	Lansana	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTROND	ENT.A.S. ORVAL	APPOLINAIRE	Grégoire	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTROND	AV. LIGNIERES	AUBARD	Kevin	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.S. ST. GERMAIN DU PUY	ESPE.S. DU MOULON BOURGES	EL ATALATI	Walid	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
A.S. TOUT HORIZON DREUX	A. CLUB SPORTIF DREUX DE FOOTBALL	COCHETEAU	Quentin	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*

ACP TOURS	F.C. VERETZ-AZAY-LARCAY	ROZET	Arnaud	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
BONNY-BEAULIEU FOOTBALL CLUB	U. S. 2 O LOIRE ET TREZEE	COUTINHO	Rafael	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
BOURGES FOOT	ESPE.S. DU MOULON BOURGES	SALLAH	Hakim	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
BOURGES FOOT	ESPE.S. DU MOULON BOURGES	TSHILANDA MUAMBA	Rick Daniel	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
C.S. VIGNOUX S/BARANGEON	SP.L. CHAILLOT VIERZON	PAVEC	Matheo	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT. CHAINGY SAINT AY FOOTBALL	A.S. BACCON HUISSEAU	DUVAL	Bryan	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT. CHAINGY SAINT AY FOOTBALL	ASPTT ORLEANS	FOFANA	Mamadou	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT. G.C. TOUVENT CHATEAUROUX	F.C. LUANT	CESCA	Nino	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT. G.C. TOUVENT CHATEAUROUX	A.S. ARDENTES	SAID	Sofian	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT.A.S. ORVAL	A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTROND	LARCHET	Mathis	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT.A.S. ORVAL	A.S. ST AMANDOISE ST. AMAND MONTROND	RENARD	Valentin	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT.ET. PITHIVERIENNE-DADONVILLE	NEUVILLE SP.	JOLIVET	Ethan	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ENT.S. MAINTENON PIERRES F.	ET.S. JOUY ST PREST	BOESPFLUG	Jeson	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ESPE.S. DU MOULON BOURGES	F.C. DEOLOIS DEOLS	AHANDOUR	Mounir	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*

ESPE.S. DU MOULON BOURGES	F.C. DEOLOIS DEOLS	AMHINE	Ouail	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ESPOIR FOOTBALL FÉMININ DUROCASSE	F.C. DROUAIS DREUX	BENBACHI	Kenza	Autre	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ESPOIR FOOTBALL FÉMININ DUROCASSE	F.C. DROUAIS DREUX	BOUSLAH	Sirine	Autre	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ESPOIR FOOTBALL FÉMININ DUROCASSE	C'CHARTRES FOOTBALL	CHOUIKI	Maryam	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ET. S. LOGES ET FORET	C.SP. LUSITANOS BEAUGENCY	WALKER	Karim	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
EVREUX FOOTBALL CLUB 27	TOURS F.C.	NKIE NFINDWO	Adolphe	Financier	Justificatif insuffisant	Opposition non recevable et licence délivrée*
F. C. ETOILE VERTE	U.S. ST. PIERRE DES CORPS	THAILA CENA	Saint Fabrice	Autre	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.A. ST. SYMPHORIEN TOURS	ACP TOURS	HOVHANNISYAN	Chant	Sportif	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C. DEOLOIS DEOLS	A.C. VILLERS LES ORMES	JOSEPH	Alexandre	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C. DEOLOIS DEOLS	A.C. VILLERS LES ORMES	MARTIN	Jessy	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C. DEOLOIS DEOLS	A.C. VILLERS LES ORMES	MASSENET	Clément	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C. LUANT	U.S. CHATEAUMEILLANT	MARQUANT	Alane	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C. MANDORAIS	U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL	AMARI	Syfax	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C. NERONDES	A. S. DE BAUGY	MILOT	Benjamin	Financier	Justificatif insuffisant	Opposition non recevable et licence délivrée*

F.C. ST. DOULCHARD	F.C. FUSSY ST MARTIN VIGNOUX	YANSANE	Salim	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
F.C.O. ST. JEAN DE LA RUELE	F.C. ML INGRE	OLIVIER	Aaron	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
LA FRATERNELLE NOGENT S/VERNISSON	F. C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE	PANTO	Vincent	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
LA FRATERNELLE NOGENT S/VERNISSON	F. C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE	RABRET	Quentin	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.	F.C. DROUAIS DREUX	DEVAL	Calvin	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
R. LA RICHE TOURS	TOURS F.C.	XAVIER	Lénaïc	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ST. PRYVE ST HILAIRE F.C.	VIERZON F. C.	KONATE	Ibrahim	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
ST. PRYVE ST HILAIRE F.C.	U.S. MLE OLIVET	ZEZE	Dylan	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U. S. GATINES	LA VICQUOISE VICQ S/NAHON	DELGRANGE	Kyllian	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U. S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL	F.C. ML INGRE	MERLE	Sandro	Sportif	Motif non retenu (mise en péril)	Opposition non recevable et licence délivrée*
U. S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL	F.C. ML INGRE	REGNIER	Jules	Sportif	Motif non retenu (mise en péril)	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. BRIARE	U. S. 2 O LOIRE ET TREZEE	AZARKAN	Brahim	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. CLOYES DROUE	STE AM. MARBOUE	NADHOIME	Djadi	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. DAMPIERRE EN BURLY	U. S. 2 O LOIRE ET TREZEE	HERVOUET	Axel	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*

U.S. FOUGERES S/BIEVRE OUCHAMPS FEINGS	CLUB AMITIE	BIGOT	Owen	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. MLE OLIVET	F.C. ST. JEAN LE BLANC	NKA KUERTEN	Armand	Financier	Justificatif insuffisant	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL	F. C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE	DIOP	Amadou	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL	U. S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL	YABRO	Yael	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. SELOMMES	U.S. VENDOME	DOMMANGE	Samuel	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. ST. CYR EN VAL	A. ESCALE F. ORLEANS	GUIRRASY	Bafode	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. ST. PIERRE DES CORPS	TOURS F.C.	OKBI	Mouadh	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S. VENDOME	ENT. S. AZE-THORE- LUNAY	CARBONE	Romain	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S.A. LURY S/ ARNON - MEREAU	SP.C MASSAY	GUERIN	Theo	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
U.S.A. LURY S/ ARNON - MEREAU	SP.C MASSAY	MONROSE	Dylan	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*
UNI.POP. UNI.POP. ILLIERS COMBRAY	LUISANT A.C.	MOREAU	Stevan	Financier	Pas de justificatif fourni	Opposition non recevable et licence délivrée*

*Sous réserve que le dossier de demande de licence soit complet

III. Dit les oppositions ci-après recevables et bien fondées

Club quitté	Club d'accueil	NOM	Prénom	Motif	Observations	Décision
ENT.A.S. ORVAL	AV. LIGNIERES	DEGAND	Maxens	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
ET.S. OESIENNE NOTRE DAME D'OE	ET.S. DE SOUVIGNE	FLOCH	Hugo	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
F.C. TREMBLAY LES VILLAGES	SP.L. CHAILLOT VIERZON	KONATE	Adama	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
J3 SP. AMILLY	U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL	AZEMI	Sumeja	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
J3 SP. AMILLY	U.S. CHALETTE	BOUZIAT	Abdoulaye	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
J3 SP. AMILLY	U.S. MUNICIPALE MONTARGIS FOOTBALL	SOUFFLEUR	Joyce	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
LES MUREAUX O.F.C.	F. C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE	LINANT	Maxence	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
STE MLE O.C. ST. JEAN BRAYE	F.C. ML INGRE	COULIBALY	Tineny	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser
VIERZON F. C.	F.C. DIORS	BELLATEUR	Tayeb	Financier	Justificatif fourni suffisant	Opposition recevable, le joueur doit régulariser

IV. Demande la production de documents et/ou informations suivants

Joueur : **M. Dorvy NKOUNKOU NGOULOUBI**, licence n°2547785983 (Libre/U12)

Club quitté : **U. S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL** (504891)

Club d'accueil : **F.C. ML INGRE** (528298)

Décision : **Demande au club quitté de lui fournir tout justificatif motivant son opposition pour raison financière**

Joueur : **M. Sacha PICHERY DANGBETO**, licence n°2547759562 (Libre/U12)

Club quitté : **U. S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL** (504891)

Club d'accueil : **F.C. ML INGRE** (528298)

Décision : **Demande au club quitté de lui fournir tout justificatif motivant son opposition pour raison financière**

Joueur : **M. Edward YILLAH**, licence n°2547954586 (Libre/Senior)
Club quitté : **U.S.A. LURY S/ ARNON - MEREAU** (529034)
Club d'accueil : **SP.C. MASSAY** (512286)
Décision : **Demande au joueur de se positionner par écrit sur son choix de club**

Joueur : **M. Mohamed N'DIAYE**, licence n°2547759562 (Libre/Senior)
Club quitté : **ABLIS F.C. SUD 78** (551498)
Club d'accueil : **AS RECHÈVRES** (560241)
Décision : **Demande au joueur de se positionner par écrit sur son choix de club**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (secretariat@centre.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification, dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

☆☆☆☆☆☆☆☆

La Présidente de la Commission
Béatrice SIMON

Le Secrétaire de séance
José GOSSEC